

Hallucinant : le « défenseur des droits » s'engage avec le CCIF (dissous) pour défendre le burkini dans les piscines !

écrit par François des Groux | 26 janvier 2021



Photo : les islamistes (alliés aux néoféministes et aux écolos) tentent d'imposer partout le burkini (ici, à [Anvers](#))

Après la décapitation du professeur [Samuel Paty](#), le gouvernement semblait enfin prendre la mesure du danger islamiste : dissolution des organisations Barakacity et CCIF, fermeture de mosquées radicales (Pantin notamment), « loi contre les séparatismes » et création d'un « Conseil des imams » sommé d'adopter une « charte des valeurs

républicaines ».

Trois mois après l'horrible meurtre de l'enseignant de Conflans-Sainte-Honorine, que reste-t-il de toutes ces bonnes intentions ?

Et bien, pas grand-chose !

Ainsi, la « *loi contre les séparatismes* » (pourquoi « *les* » ?) s'est transformée en plus consensuelle « *loi confortant les principes républicains* » nommant à peine l'islam et qui n'interdirait même pas le voile des fillettes musulmanes (projet d'Aurore Bergé, député LREM)

<https://resistancerepublicaine.com/2021/01/17/interdiction-du-voile-pour-les-enfants-aurore-berge-met-macron-dans-tous-ses-etats/>

Les fédérations musulmanes se tapent dessus en rechignant à s'engager pour des « valeurs républicaines » qu'elles ne partageront de toute façon jamais et, au lieu d'imposer sa volonté, le gouvernement semble dépendant du bon vouloir de « *la composante islamiste* » ([Le Figaro](#)).

A l'école, les professeurs tremblent toujours de parler – ne serait-ce que de la laïcité – à un public toujours plus ostentatoirement islamisé.

Dernièrement, c'est le ministre de l'Intérieur, Darmanin, qui s'attaquait... à Génération identitaire.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/01/26/larchi-traitre-darmanin-veut-dissoudre-generation-identitaire/>

Enfin, malgré une auto-dissolution et une dissolution officielle, le néfaste CCIF continue à croiser le fer (ou le cimenterre – « *Sif* » = sabre en arabe) en justice. Si, si : spécificité de notre législation, il paraît que c'est possible !

Ainsi, récemment, Christine Tasin eut la surprise de voir apparaître, à un procès, un avocat du CCIF, organisation pourtant interdite et, donc, illégale.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/12/04/coup-de-theatre-le-ccif-dissous-pretend-participer-au-proces-de-christine-tasin-et-le-fait-reporter/>

Mais, plus fort encore : dans l'affaire de l'interdiction du burkini à la base de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), propriété de la région Île-de-France, le « [Défenseur des droits](#) » (autorité administrative publique*) donne raison au CCIF contre Valérie Pécresse !

Ainsi, l'accoutrement islamiste du burkini deviendrait un « droit » : aux piscines publiques, aux élus et à la laïcité de s'adapter à l'islamisme et aux desideratas de musulmans préférant la charia aux lois de la République ([75% des jeunes de moins de 25 ans](#)).



* Le « Défenseur des droits » est présidé par [Claire Hédion](#)

(ex-ATD Quart Monde) et [George Pau-Langevin](#) (ex-PS). Comme au Conseil constitutionnel ou au CSA, les islamophiles « antiracistes » détiennent les manettes du pouvoir...

Quand le Défenseur des droits s'engage pour le burkini

Saisi par le Collectif contre l'islamophobie en France, dissous pour islamisme, il estime que son interdiction est discriminante.

[Même dissous, le Collectif contre l'islamophobie en France \(CCIF\)](#) continue d'actionner ses relais. Le 22 décembre, les services du Défenseur des droits (DDD) ont envoyé un courrier comminatoire au président de la base de loisirs de Jablines-Annet, en Seine-et-Marne, propriété de la région Île-de-France.

«Il m'apparaît que l'interdiction du burkini au sein de la base de loisirs est susceptible de constituer une discrimination», écrit George Pau-Langevin, adjointe de la Défenseure des droits.

Une saisine fondée sur une plainte du CCIF. Lequel, accusé par le gouvernement de propager «avec constance une action de propagande islamiste», a été dissous le 2 décembre...

[Le Figaro](#)



Contrairement au maire écolo de Grenoble, Valérie Pécresse ne veut rien céder aux islamistes

Accusée de discrimination à cause du règlement interdisant le burkini sur les bases de loisirs, la présidente de région ne veut rien céder.

Le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, avait annoncé [...] sa volonté de dissoudre le CCIF, le Collectif contre l'islamophobie en [France](#), accusé selon le gouvernement de conduire « **avec constance une action de propagande islamiste** ». Des mots aux actes, il n'y a eu qu'un pas. L'association a été dissoute officiellement le 2 décembre dernier.

La décision a été actée, le CCIF n'est plus.

Mais à sa grande surprise, Valérie Pécresse, la présidente de la région Île-de-France, a toujours maille à partir avec cette organisation qui lui mène une bataille juridique depuis octobre 2019. Au cœur des discussions : le fameux burkini.

Ainsi, le 22 décembre dernier, la base de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), propriété de la région Île-de-France, a reçu une saisine du défenseur des droits basée sur une plainte du CCIF qui contestait le règlement des lieux interdisant le port du burkini et le

considérant comme discriminatoire...

Alors que les députés achèvent l'examen en commission du projet de loi contre le séparatisme et sur les moyens de lutte contre l'islamisme radical, la présidente de la région est venue debout contre cette saisine des services du défenseur des droits.

« Ils ont perdu le sens des réalités et inversent le raisonnement. Ils nous demandent d'adapter le règlement des bases de loisirs à une religion en particulier. Ils doivent absolument réexaminer le bien-fondé de cette requête entreprise, je le rappelle, par une organisation, aujourd'hui, dissoute. »

[Le Point](#)



Pour les islamistes, le voile symbolise la modestie, la chasteté, la piété et la pureté chez la femme. Qu'est-ce à dire pour les non-voilées ?



Et le burkini pour les fillettes, c'est aussi un « droit » ?